

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2017.**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-et-un septembre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Valleroy-sur-l'Ognon, s'est réuni en salle des délibérations, sur convocation légale.

La séance a été publique.

Etaient présents : Mmes BARDEY Stéphanie, STEMER Marie (arrivée à 20h35 au point 3) et Ms. CHETTOUH Bernard, CLERC Bertrand ( arrivé à 20h30 au point 3), DEJOUY René, JEAN-JOACHIM-EURASIE Patrick, JEUNE André, THOMAS Yvon.

Absent excusé: DEMONET Fabien pouvoir donné à JEAN-JOACHIM-EURASIE Patrick  
BAS Lucile pouvoir donné à B CLERC

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : JEUNE André,

► **Validation du compte rendu de la réunion du 18 mai 2017 :**

Aucune remarque.

► **Encaissement de chèque**

Nous avons reçu les chèques suivants et il convient de les traiter.

- Coupe de bois à Mme VICHOT Danièle chèque d'un montant de 10,00€
- Location de Pêche par l'Association Moncey Pêche et Protection du Milieu aquatique d'un montant de 37,80€
- BNP PARIBAS LEASE GROUP (loyer photocopieur) 84,00€

Dans un souci de traitement rapide des chèques reçus en mairie, il convient d'autoriser l'encaissement de chèques de manière globale et ce pour la durée du mandat à compter de ce jour.

Une information sera délivrée après chaque encaissement réalisé au moment de la réunion du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- **décide l'encaissement des 3 chèques cités ci-dessus**
- **autorise le Maire à procéder à l'encaissement des chèques destinés à la commune à compter de ce jour et jusqu'à la fin du mandat et à en référer lors de réunion du conseil municipal.**

On passe au vote :

Qui est pour : 7 voix,                    contre : 0 voix,                    abstention : 0 voix.

► **Devis peinture transformateur :**

Arrivée de CLERC Bertrand, et STEMER Marie

Lucile BAS a évoqué au Maire la possibilité de relooker le transformateur de la commune taggué comme d'autres communes l'ont fait avec une subvention d'ENEDIS et la collaboration de la CDEI. Il a été demandé à la CDEI un devis et afin de mettre en concurrence, nous avons fait appel à d'autres sociétés,

Suite à cette consultation 3 devis ont été retenus :

- Devis de CDEI d'un montant de 2 800,00€ TTC
- Devis de l'ATELIER CREATIS d'un montant de 1 140,00€ TTC
- Devis de BAROGRAPH GRAFFITI SERVICES d'un montant de 750,00€ TTC

Pour information et possibilité d'avoir une subvention d'ENEDIS (anciennement ERDF) d'un montant de 1 000,00 € si et seulement si on travaille avec la CDEI, nous pouvons prétendre à cette subvention.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :**

- **De valider le devis de la société BAROGRAPH GRAFFITI SERVICES pour un montant de 750,00€ TTC,**
- **De prévoir les travaux sur le budget 2017,**
- **Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,**
- **De demander plus de détail sur le procédé utilisé,**
- **Le choix est retenu pour le dessin joint à la délibération : proposition 5**

On passe au vote :

Qui est pour : 10 voix,            contre : 0 voix,            abstention : 0 voix.

► **Devis réfection salle d'eau appartement mairie**

Il est proposé les devis suivants avec une TVA à 10% (le logement datant de plus de 2 ans)

- **Devis Alain POUGET et Carreleur GREDIN Emmanuel :** pour un montant de

Alain POUGET 4 870,56€ HT + TVA 10%

GREDIN Emmanuel 1 211,10 € HT

Soit un total de 6 081,66 € HT

Supplément pour information, remplacement du lavabo, du WC par la société POUGET supplément de 610,50 € HT

Montant total avec le supplément : 6 692,16€ HT soit 7 361,38 € TTC

- **Devis TATON Entreprise Plomberie** pour un montant de 4 746,00€ TTC

Remarques faite par le conseil : manque de précision

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide,**

- **De ne retenir aucune offre pour l'instant,**
- **De demander des devis aux entreprises PICCAND de Voray et RAVILLARD de THUREY**
- **Devis de M TATON : demander plus de précisions.**

On passe au vote :

Qui est pour : 10 voix,            contre : 0 voix,            abstention : 0 voix.

Affaire reportée au prochain conseil.

► **Devis travaux de voirie route de Cirey et Place de retournement pour le bus scolaire**

Pour rappel lors de la réunion du 18 mai il était demandé de procéder à l'élaboration de 3 devis.

Si le montant des travaux ne dépasse pas 25 000,00€ HT nous ne sommes pas obligé de lancer un appel d'offres, 3 devis suffisent.

Suite à la dissolution de la Communauté de Commune Dame Blanche et Bussière, la commune devrait recevoir un remboursement d'un montant total de 20 000,00€. Cette somme pourrait subvenir presque en totalité à l'autofinancement de ce projet.

Les devis reçus sont les suivants : avec une TVA à 20%

- Devis MALPESA TP pour un montant de 24 685,75 €HT
- Devis TP JC BONNEFOY pour un montant de 22 555,25 € HT
- Devis DEMOULIN FEDY TP pour un montant de 19 893,50€ HT

Suite au choix de l'entreprise les dossiers de demande de subvention pourront être transmis.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide,**

- **De valider le devis de la société DEMOULIN FEDY TP pour un montant de 19 893,50€ HT,**
- **De prévoir les travaux sur le budget 2018**
- **Autorise le Maire à transmettre les dossiers de demandes de subventions**
- **Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

On passe au vote :

Qui est pour : 8 voix,            contre : 0 voix,            abstention : 2 voix.

► **Décisions modificatives au Budget principal et au Budget Assainissement**

M LAPORTE nous demande de régulariser la situation budgétaire ne prenant les décisions modificatives suivantes :

Au Budget Principal :

DF 657364/011 :+ 1652,00€  
DF 6815/68 : - 1652,00€

Au Budget Assainissement :

DI 1641/16 :+ 1652,00€  
RI 021 : +1652,00€  
DF 023 : +1652,00€  
RF 747/74 : +1652,00€

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide,**

- **De valider les décisions modificatives telles que notées ci-dessus.**
- **Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier**

On passe au vote :

Qui est pour : 10 voix,            contre : 0 voix,            abstention : 0 voix.

► **Subvention à la Commission Syndicale (anciennement CVV) des biens indivis Cirey/Valleroy/Vandelans.**

Un appel d'offre a été lancé pour rénover l'Eglise de Cirey les Bellevaux.

L'offre retenue est celle de la société CHEVIET pour un montant de 233 856,75€ HT ;

Au vue de toutes les subventions et dotations auxquelles nous avons pu prétendre et afin d'emprunter le moins possible, il nous reste environ 8 000,00€ à trouver.

Deux subventions sont encore en élaboration celles des Association des Vieilles maisons françaises ou il faudrait adhérer pour un montant de 90,00€ pour être subventionnable et celle de la sauvegarde de l'art français.

Il a été suggéré lors de la dernière réunion de la CVV que les communes pourraient offrir une subvention de 1 000,00€

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide,**

- **D'adhérer à l'association des Vieilles Maisons Françaises pour un montant de 90,00€.**
- **Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**
- **De ne pas valider la subvention de la commune de Valleroy à la commission syndicale pour un montant de 1 000,00€.**

On passe au vote :

Qui est pour : 10 voix,            contre : 0 voix,            abstention : 0 voix.

► **INORMATIONS DIVERSES :**

- Travaux toit de l'Eglise. L'appel d'offre a été lancé, l'entreprise retenue est la Société CHEVIET, les demandes de subventions sont faites ou en cours, les travaux de toitures et charpente devront débutés fin 2017 début 2018.
- Demande d'autorisation d'une rave party. Après discussion le conseil donne son accord, une réunion en Préfecture et service de Sécurité et secours devrait être organisée prochainement. Date de la rave party : 14/10/2017, un flyer d'information se distribué.
- Distribution des cartes avantages jeunes 2017-2018. Dès réception, un courrier sera envoyé aux parents des enfants concernés
- Bouches à clés arrachées lors d'un labourage seront remises en état.
- Possibilité à la demande d'un administré d'installer un mobil home sur son terrain. Une demande d'information da faisabilité sera adressée au service de l'urbanisme ;
- Un élagage en hauteur du chemin forestier sera demandé à la société de chasse.
- Elagage du noyer sur la place de retournement.

- Date de la prochaine réunion. Prochaine réunion non programmée.

M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, le 21 septembre 2017

La séance est levée à 22 heures et 20 minutes.